



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 12/03/2026
ID : 057-245700695-20260304-B20260303_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



6. Objet : Soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé - Aides à l'investissement et au fonctionnement - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL/1-018 en date du 10 juillet 2025 portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 portant mise en place d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS),

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025, portant adoption du règlement communautaire de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de la santé,

La CCCE a positionné l'accès à la santé et aux soins comme une priorité majeure de son projet de territoire, essentiel à l'attractivité et au maintien de ses populations.

Cette mobilisation forte est une réponse directe à un contexte préoccupant marqué par :

- une démographie médicale défavorable,
- le vieillissement de la population.

Pour y remédier, la CCCE a engagé une démarche globale et partenariale, incluant le soutien au renforcement de la cartographie médicale et l'initiation d'un Contrat Local de Santé (CLS), afin de créer des synergies entre l'ARS, les élus et les communautés de santé.

Afin de traduire concrètement cette volonté politique et d'encourager l'action des acteurs de terrain, le Conseil communautaire a préalablement adopté un règlement d'intervention. Ce dispositif formalise la décision de la CCCE de soutenir financièrement le fonctionnement et les investissements des professionnels de la santé, des associations et des structures mobilisés.

L'attribution de ces subventions est aujourd'hui la concrétisation opérationnelle de cet engagement, permettant d'apporter un soutien direct et ciblé aux initiatives visant à améliorer l'offre de soins sur le territoire.

Le Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 9 février 2026 a examiné 10 dossiers de demande d'aides financières.

Porteur de projet	Spécialité	Commune	Projet	Montant total du projet	Montant sollicité à la CCCE	Montant accordé par la CCCE	Taux du financement global
Madame PATCHINSKI	Dermatologue	Hettange-Grande	Primo-installation	39 537,87 € H.T.	19 768,93 €	19 768,93 €	50%
			Acquisition immobilière	189 600 € H.T.	18 960 €	18 960 €	10%
Monsieur CHANTY	Chirurgien - Dentiste	Hettange-Grande	Installation simple	43 317,74 € H.T.	15 000 €	15 000 €	46%
Docteur PAULY	Médecin Généraliste	Rodemack	Maître de stage	-	2 000 €	2 000 €	-
SISA MSP des Remparts	MSP	Rodemack	Installation simple	1 547,41 € H.T.	773,70 €	773,70 €	50%
Docteur BERBE	Médecin Généraliste	Cattenom	Installation simple	17 386,88 € H.T.	8 693,44 €	8 693,44 €	50%
			Maître de stage	-	2 000 €	2 000 €	-
			Emploi assistant médical	-	5 000 €	5 000 €	-
Docteur Lang	Médecin Généraliste	Cattenom	Primo-installation	13 019,17 € H.T.	6 509,58 €	6 509,58 €	50%
			Emploi assistant médical	-	5 000 €	5 000 €	-
Docteur PACIONE	Médecin Généraliste	Cattenom	Primo-installation	18 120,06 € H.T.	9 060,03 €	9 060,03 €	50%
Docteur BOUCHIAB	Médecin Généraliste	Cattenom	Primo-installation	31 076,23 € H.T.	15 538,11 €	15 538,11 €	50%
Madame PIRUS	Infirmière	Cattenom	Installation simple	16 701,06 € H.T.	8 350,53 €	8 350,53 €	50%
MSC	MSP	Cattenom	Acquisition immobilière	661 750 € H.T.	20 000 €	20 000 €	3%

Le montant des aides financières examinées lors du Comité d'attribution du 9 février 2026 est de 136 654,32 € sur les 200 000 € prévu pour l'année 2026.

Les dépenses seront liquidées sur production des justificatifs.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Comité d'attribution de soutien aux professions libérales de santé et acteurs de santé en date du 9 février 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260304-B20260303_06_SI-DE